

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Vendée, le 14 novembre 2008

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst, tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2008, à laquelle est présent le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée régulière du 10 novembre 2008

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance régulière du 14 octobre 2008 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2008.  
  
Résolutions numéros 163-08 à 190-08 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés.
  - a) Chèques fournisseurs numéros 280763 à 280859 inclusivement pour un montant de 257 182.57 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois d'octobre 2008 pour un montant de 45 872.17\$. Déboursés d'octobre pour le garage municipal 113 972.49 \$.
  - b) Rapport semestriel des recettes et des déboursés et des prévisions budgétaires au 31 décembre 2008.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale.
  - a) Avis de motion, règlement de taxation 2009 et séances extraordinaires du budget 2009.
  - b) Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et dépôt du sommaire des indicateurs de gestion 2007.
  - c) Rencontre annuelle des bénévoles et du personnel.

- d) Avis de motion, abrogation du règlement fixant les dates des séances du conseil pour l'année 2009.
- e) Regroupement d'assurances collectives, résolution pour l'acceptation de la soumission.
- f) Résolution pour tenir au besoin la séance régulière de décembre à la maison des loisirs en raison de l'élection provinciale du 8 décembre.
- g) Taxes impayées, résolution pour transfert au procureur.
- h) Résolution pour modifier l'entente de services collecte des déchets solides avec la municipalité de Brébeuf.
- i) Assemblée spéciale pour le financement des règlements d'emprunt, le 24 novembre 2008.
- j) Entretien des patinoires de Saint-Rémi et de Vendée.
- k) Bilan sur la panne de courant, semaine du 26 octobre.
- l) Projet domiciliaire Le Trait-d'union de St-Rémi. Avis de motion, règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la SHQ concernant le volet social et communautaire.
- m) Réfection de la toiture au centre communautaire, suivi du dossier.
- n) Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal.
- o) Démission du conseiller M. Louis Turmel, district numéro 3.
- p) Dubé, Guyot avocats, perception de taxes matricule 1093-85-6086. Intérêt de la municipalité pour cette propriété.

#### 7- Sécurité publique.

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Entente incendie avec Boileau, compte-rendu de la rencontre du 23 octobre 2008.

#### 8- Voirie municipale.

- a) Achat d'une sableuse, programme PROFAM.
- b) Résolution pour contribution financière à l'entretien d'un chemin forestier.

#### 9- Hygiène du milieu.

#### 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire.

Permis de lotissement, contribution pour fins de parc.

- Lot 10-36 du rang 8 sud, secteur de Rockway Valley.
- Lots 20-2-2-1 et 20-2-2 du rang B, secteur de Saint-Rémi.

11- Histoire et patrimoine.

12- Affaire(s) nouvelle(s).

13- Période de question(s).

14- Levée de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 12- a) Prochaine séance régulière le 8 décembre à la maison des loisirs.
- b) Pacte rural.
- c) Bureau de votation à Vendée le 8 décembre.

Adoptée à l'unanimité.

#### PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 14 octobre 2008 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2008, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance et que les procès-verbaux du 6 et du 14 octobre 2008 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 163-08 à 190-08 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

#### RATIFICATION DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2008

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés pour le mois d'octobre 2008 : chèques fournisseurs numéros 280763 à 280859 inclusivement pour un montant de 257 182.57 \$, chèques salaires et rémunérations du conseil pour un montant de 45 872.17 \$ et déboursés de 113 972.49 \$ pour la construction du garage municipal.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

#### RAPPORT SEMESTRIEL COMPARATIF

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte le dépôt du deuxième rapport semestriel présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE,  
ATTESTATION À LA MMQ

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil atteste à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) que la Municipalité a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides, tel qu'approuvé par le ministère de la Sécurité publique et respecte en tout point son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008 DE LA FQM

Le rapport d'activité 2007-2008 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est disponible au bureau municipal pour consultation.

INFORMATIONS SUR LE PROCHAIN PACTE RURAL

Même s'il n'y a pas de municipalité dite dévitalisée dans la MRC des Laurentides, le conseil des maires a accepté de considérer comme dévitalisées 7 municipalités dont Amherst ce qui aura pour effet de recevoir des sommes supplémentaires dans le cadre du Pacte rural.

CONTRIBUTION 2009 À LA FQM

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2009, au coût total de 1 094.37 \$ payable en janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité.

ENTENTE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA  
GESTION DES PONTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNIICIPAL

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil accepte les termes de l'entente numéro 15-0611 intervenue entre le Ministre des Transports et la Municipalité ayant pour objet d'établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal et autorise le maire M Bernard Lapointe et le directeur général M. Bernard Davidson à signer cette entente au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RÉDUCTION DE LA  
VITESSE SUR LA ROUTE 323 AU LAC BROCHET

Considérant la forte concentration de résidences sur la route 323 et le chemin Louis-Pépin au lac Brochet et la présence de nombreuses familles avec de jeunes enfants ;

Considérant le danger que représente la vitesse automobile pour les résidents ;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil appuie la requête de l'Association des propriétaires du lac Brochet et demande au ministère des Transports d'installer une signalisation pour réduire la vitesse à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité.

#### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MODIFICATION DU TRACÉ FACE À L'ÉCOLE LE CARREFOUR

Considérant qu'il y a un lignage double sur la chaussée devant une entrée de l'école Le Carrefour sur la route 323 (rue Amherst) à Saint-Rémi d'Amherst ;

Considérant que les conducteurs d'autobus scolaires ne peuvent traverser ces lignes sans être en infraction au code de la sécurité routière;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil appuie la démarche des conducteurs et demande au ministère des Transports de modifier ce tracé pour permettre la libre circulation des autobus scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2009

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation, lors de la séance extraordinaire sur le budget, du règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2009 et pour en déterminer les modalités de paiement.

#### SÉANCES EXTRAORDINAIRES POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la séance extraordinaire au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 sera adopté soit tenue lundi le 22 décembre 2008 à 19h00, suivie à 19h30 de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

#### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2007

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, conformément à la loi, et accepte également le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2007.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, RENCONTRE ANNUELLE DES BÉNÉVOLES ET DU PERSONNEL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires à la tenue de la rencontre annuelle des bénévoles, entrepreneurs et du personnel de la municipalité qui se tiendra le 28 novembre 2008 dans le cadre d'un 5 à 7.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION, ABROGATION DU RÈGLEMENT FIXANT LES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement abrogeant le règlement fixant les dates des séances du conseil ou, du moins, toute disposition de ce règlement incompatible avec l'article 148 du code municipal du Québec.

AUTORISATION À LA VILLE DE SAINT-GEORGES D'ACCEPTER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA PROPOSITION DE SSQ-VIE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE QUÉBEC / BEAUCE / PORTNEUF / MAURICIE / LAURENTIDES

Considérant le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides ;

Considérant qu'une seule compagnie a déposé une soumission ;

Considérant l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis ;

Considérant les conclusions d'AGA ;

Considérant la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et résolu,

1- D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues ;

2- Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> janvier 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 avril 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois) ;

3- D'autoriser la ville de Saint-Georges à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon des dispositions de la Loi.

4- Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

5- Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Adoptée à l'unanimité.

TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE DÉCEMBRE AU  
133 RUE ST-LOUIS

Considérant que la salle municipale sera utilisée pour les élections provinciales le 8 décembre 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance régulière du conseil du 8 décembre 2008 se tienne à la maison des loisirs située au 133 rue St-Louis, à Saint-Rémi d'Amherst, à l'heure habituelle.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA TENUE D'UN BUREAU DE VOTE À  
VENDEE

Considérant que le Directeur général des élections, ou son représentant, a décidé de ne pas tenir de bureau de vote à Vendée lors du scrutin provincial du 8 décembre prochain ;

Considérant que les électeurs de Vendée auront de 20 à 30 kilomètres à parcourir pour se rendre voter à Saint-Rémi d'Amherst ;

Considérant les conditions climatiques hivernales possibles à cette date augmentant encore la difficulté des déplacements;

Considérant qu'une telle disposition restreint la possibilité pour ces électeurs d'exercer leur droit de vote ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille et unanimement résolu,

Que le Conseil presse les responsables concernés de rétablir le bureau de vote à Vendée pour l'élection du 8 décembre prochain ainsi que pour toutes les élections subséquentes.

Que copie de cette résolution soit transmise au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

Adoptée à l'unanimité.

MANDAT AU PROCUREUR POUR PERCEPTION DE TAXES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que les dossiers suivants soient transmis au procureur Me Denis Dubé pour la perception des taxes municipales impayées en prenant tous les recours judiciaires qu'il juge appropriés : Garage Amherst inc. (0697-91-4694) ; Claude Lambert (1193-11-0560) ; Marc Peron et Claudine Vézina (0303-43-3589) ; Edgar Mitchell (0004-95-1080) ; Pauline Nacke (0904-07-1659) ; Manuel Rebelo et Jolanta Tarazewic (0109-30-4653).

Adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST ET LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF RELATIVEMENT AU SERVICE DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale établie en juin 2007 à partir d'un budget pro forma prévoyait une révision de la contribution financière pour les années 2 à 5 de l'entente ;

ATTENDU QUE les coûts d'opération du service étant plus élevés que prévus, la municipalité d'Amherst demande une révision de la contribution financière pour le service de cueillette et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Brébeuf ;

Il est proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne et unanimement résolu,

QUE l'entente intermunicipale entre la Municipalité d'Amherst et la Municipalité de Brébeuf relativement au service de cueillette et de transport des matières résiduelles soit amendée comme suit :

Que l'article 3 soit remplacé par le texte suivant :

ARTICLE 3

**Montant des contributions financières de Brébeuf**

En contrepartie de la fourniture du service de cueillette et de transport des matières résiduelles sur le territoire de Brébeuf, Amherst chargera la tarif de 90,90 \$ la porte.

**Établissement du nombre de portes**

Le nombre de portes calculées pour la facture de janvier à décembre de chaque année est établi de la façon suivante : la Municipalité de Brébeuf transmet à la Municipalité d'Amherst avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année la prévision du nombre de portes desservies pour le 1<sup>er</sup> janvier suivant.

**Ajustement annuel du prix du carburant**

Un ajustement du montant versé sera effectué annuellement pour prendre en compte la variation du prix du carburant telle qu'établie par la MRC des Laurentides, pour chaque année correspondante, à son contrat de collecte et de transport des matières résiduelles.

**Révision de la contribution financière pour les années 4 et 5 de l'entente**

Amherst pourra demander révision du montant forfaitaire (tarif la porte) pour les années 4 et 5 de l'entente. Le montant révisé devra être approuvé par résolution du conseil municipal de Brébeuf.

**Versement des contributions financières**

La contribution financière de Brébeuf est payable trimestriellement, dans les trente (30) jours qui suivent la demande de paiement faite par Amherst et elle porte intérêt à l'expiration de ce délai au taux en vigueur à Amherst.

Que cette modification soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE AYANT POUR OBJET UN  
FINANCEMENT DE 495 000 \$

Une assemblée extraordinaire ayant pour objet l'adoption des diverses résolutions nécessaires au financement de 495 000 \$ sera tenue le 24 novembre 2008 à 17h00.

ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS ET DES AIDES À L'ENTRETIEN ET À LA  
SURVEILLANCE DES PATINOIRES

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général procède à l'embauche de préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires de Saint-Rémi et de Vendée au taux horaire en vigueur pour ce poste, soit 12,50 \$ ainsi qu'à l'embauche de l'aide nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

INSATISFACTION FACE À LA GESTION D'HYDRO-QUÉBEC LORS DE  
LA PANNE DE COURANT DU 28 OCTOBRE 2008

Considérant la tempête survenue le 28 octobre dernier ;

Considérant que tous les citoyens de la municipalité ont subi une panne d'électricité de durée variable ;

Considérant qu'il a été donné de constater que les dommages au réseau d'Hydro-Québec n'étaient pas proportionnels au temps de rétablissement du courant ;

Considérant que le Conseil trouve que le plan de rétablissement était déficient et que le suivi des pannes n'a pas été géré de façon efficace ;

Considérant que de la fausse information a été transmise par les représentants d'Hydro-Québec à savoir que les abonnés se sont fait répéter au téléphone que le courant serait rétabli dans les 4 heures suivantes et que, de ce fait, ceux-ci n'ont pas pris de moyens pour pallier à la situation qui devait toujours être rétablie à court terme ;

Considérant que plusieurs employés d'Hydro-Québec avaient une méconnaissance évidente du réseau ce qui a occasionné des délais supplémentaires ;

Considérant qu'Hydro-Québec a négligé ces dernières années l'émondage à proximité des lignes électriques tel qu'en font foi les nombreux arbres marqués par Hydro-Québec qui n'ont pas été abattus ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil manifeste à Hydro-Québec son insatisfaction concernant la gestion de la panne de courant et demande aux décideurs d'Hydro-Québec de mieux planifier leurs interventions en situation d'urgence.

Que copie de cette résolution soit envoyée au vice-président régional d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE À BELL CANADA POUR LA FOURNITURE DU SERVICE  
TÉLÉPHONIQUE LORS DE SINISTRE

Considérant les pannes majeures du réseau téléphonique sur l'ensemble du territoire depuis 2006 ;

Considérant que la téléphonie cellulaire n'est pas accessible sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que le service de téléphone est un service essentiel lors d'un sinistre ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que demande soit adressée à Bell Canada de prévoir des génératrices afin de pallier à toute panne et ce, pour ses deux centres de service à Saint-Rémi et à Vendée afin d'assurer le service de téléphone en tout temps lors de sinistres.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION POUR FACTURER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS LES  
FRAIS INHÉRENTS À L'INTERVENTION D'URGENCE POUR LE  
DÉGAGEMENT DE LA ROUTE 323

Considérant que la Sûreté du Québec a demandé au directeur de la sécurité civile de la Municipalité de dégager la voie sur la route 323, à l'intérieur des limites de la municipalité, suite à la tempête du 28 octobre dernier ;

Considérant que cette route est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'une demande de remboursement des frais encourus par la municipalité pour effectuer le dégagement de la voie soit faite au Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN  
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE À CELUI DE LA SHQ CONCERNANT  
LE VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la SHQ concernant le volet social et communautaire.

RÉFECTION DE LA TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, SUIVI  
DU DOSSIER

Le projet est au stade de la confection des plans par un architecte. Lorsque les plans seront complétés, le directeur général demandera des soumissions.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil renouvelle son adhésion au portail Québec municipal pour l'année 2009 au coût de 175 \$ plus taxes, payable en janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité.

DÉMISSION DE M. LOUIS TURMEL, CONSEILLER DU DISTRICT  
NUMÉRO 3

M. Louis Turmel a présenté sa démission au poste de conseiller municipal du district numéro 3, effective le 31 octobre 2008.

Considérant que la durée restante du terme est d'une année, des élections partielles auront lieu dans le district numéro 3.

CESSION À LA MUNICIPALITÉ DU LOT P-11 RANG 7 SUD MATRICULE  
(1093-85-6086)

Considérant que Mme Huguette Racicot propriétaire du lot P-11 du rang 7 sud (1093-85-6086) offre à la Municipalité de lui céder sa propriété en contrepartie des taxes dues et du paiement du contrat de vente ;

Considérant que le Conseil accepte cette offre avantageuse pour la municipalité ;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil mandate Me Denis Dubé, avocat, pour prendre les procédures nécessaires à la conclusion du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'octobre, il y a eu 6 interventions des premiers répondants, 3 alarmes incendie et 3 sorties pour des fils électriques.

ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU, COMPTE-  
RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 OCTOBRE

Une rencontre entre les parties a eu lieu le 23 octobre dernier. M. le maire Bernard Lapointe en dresse un bref compte-rendu : le maire de Boileau M. Henri Gariépy aimerait que les services d'incendie soient davantage assumés par le service d'incendie d'Amherst. Il faut, dans un premier temps, évaluer la capacité de la Municipalité à offrir ce service.

ACHAT D'UN ÉPANDÉUR PAR CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous ;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix de vente soit payable par versements périodiques ;

ATTENDU QUE la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente ;

ATTENDU QUE la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du bien vendu ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE la municipalité achète de Les Machineries Saint-Jovite inc., par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : épandeur 3 verges MSJ au prix de 14 924.51 \$ incluant la TVQ. La taxe sur les produits et services (TPS), au montant de 691.75 \$ sera payée comptant.

Que le prix de vente porte intérêt au taux fixe de 6,24% pour un terme de 36 mois.

Que la Municipalité accepte de payer les frais de financement exigé du Centre financier aux entreprises des Laurentides, au montant de 225 \$.

Que la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur du Centre financier aux entreprises des Laurentides, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiquement au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien.

Que la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Hélène Dion, soit autorisée à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### POLITIQUE D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN FORESTIER

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil établisse la politique d'entretien d'un chemin ayant le statut de chemin forestier pour les années 2008 et subséquentes comme suit :

- 1) Une attestation devra être émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'il s'agit effectivement d'un chemin forestier ;
- 2) La contribution financière municipale s'établira comme suit : en prenant en compte l'évaluation imposable étalée des propriétés sur la partie du chemin forestier à entretenir, en la multipliant par le taux de 0,11 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité.

#### PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 10-36 DU RANG 8 SUD, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour le lot 10-36 du rang 8 sud a été présentée par Lise Bourassa Lévesque, le 23 octobre 2008 ;

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE LOTISSEMENT DES LOTS 20-2-2-1 ET 20-2-2-2 DU RANG B,  
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 20-2-2-1 et 20-2-2-2 du rang B a été présentée conformément au plan numéro 16212 déposé par Simon Jean, a.g., le 6 octobre 2008 ;

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour l'unité visée.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj.